



SDEG 16



**CAHIER DES CHARGES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
PORTANT SUR LA DISTRIBUTION DE GAZ PROPANE
SUR 16 COMMUNES**

AVENANT N°1

Préambule - Formation de l'avenant

Vu le contrat de délégation signé le 18 juillet puis transmis à la Préfecture et notifié le 19 juillet 2016 relatif à la distribution, l'exploitation et la gestion de gaz propane sur 16 Communes pour une durée de 20 ans.

Considérant que :

- pour ces 16 Communes, 9 contrats de délégations avaient été signés
- au fur et à mesure que les délégations arrivent à échéance elles s'intègrent au contrat du 18 juillet 2016
- ainsi, ont commencé à avoir un début d'exécution avec ce nouveau contrat, les Communes de Baignes-Sainte Radegonde, Champagne-Mouton, Saint Laurent de Cérès, Orgedeuil.
- les autres s'intégreront en novembre 2016, en février 2017 puis en 2020.

Vu le courrier du 6 septembre de PRIMAGAZ demandant par souci de simplification d'envisager :

- de pas attendre le terme des anciens contrats de concession
- et que le début d'exécution des communes à intégrer soit identique, à savoir, au 1^{er} janvier 2017.

Considérant que cette demande n'est pas une modification substantielle du contrat du 18 juillet, l'économie n'est pas bouleversée et sa durée (20 ans) ne s'en trouve pas changée.

Vu la délibération n° du Comité Syndical approuvant l'avenant n°1 et autorisant Monsieur le Président, Jean-Michel BOLVIN, à le signer.

Entre,

Le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DE LA CHARENTE, Syndicat mixte ouvert créé par arrêté préfectoral du 31 mai 1937, dont le siège social est sis 308 rue de Basseau 16021 ANGOULEME Cedex, représenté par Monsieur Jean-Michel BOLVIN en qualité de Président ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes aux termes d'une délibération du Comité Syndical n°2016302CS0306 du 28 octobre 2016.

Et

La COMPAGNIE DES GAZ DE PETROLE PRIMAGAZ, société anonyme au capital de 42.441.872 euros, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro B 542 084 454, ayant son siège social 77 Esplanade du Général de Gaulle – Tour OPUS 12 – 92081 PARIS LA DEFENSE CEDEX, représentée par Stevens SELS, son Directeur Général, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'Administration de la société, par délibération en date du 1^{er} février 2016, qui accepte de prendre en charge la gestion du service délégué, dans les conditions du contrat.

Il est décidé de l'article suivant :



Article unique : modification de l'article 2 - Service délégué



La dernière phrase de l'article 2 est supprimée à savoir :

« Au fur et à mesure que les délégations arriveront à échéance elles s'intégreront la présente délégation »

Et est remplacée par :

« Les délégations arrivant à échéance en 2017 ou 2020 intégreront la présente délégation au 1^{er} janvier 2017 ».

| N° de DSP | Début d'exécution à la date de signature du contrat du 18 juillet 2016 | |
|-----------|---|---|
| 2004-001 | Baignes-Sainte Radegonde | Lotissement HLM existant, habitations voisines et futur lotissement communal situé en face |
| 2004-002 | Champagne-Mouton | Lotissement communal, habitations voisines et futur lotissement communal situé en face |
| | Saint Laurent de Cérès | Lotissement communal (20 logements) et habitations voisines |
| 2004-006 | Orgedeuil | Ancien presbytère (4 logements sociaux) |
| 2004-004 | Chazelles | Bourg et villages |
| N° de DSP | Début d'exécution à la date de signature du contrat du 1 ^{er} janvier 2017 | |
| 2003-001 | Saint Romain | Lotissement communal |
| | Saint Séverin | Lotissement communal, stade de football et salle des fêtes |
| 2004-003 | Bessé | Bourg et villages |
| | Saint Fraigne | Lot. communal, salle des fêtes, stade et bourg, lotissements "La Rente" et "Champ Gouguet" |
| | Verdille | Bourg et villages |
| 2004-005 | Condac | Trois logements neufs situés au lieu-dit « Champ des Merciers » |
| 2004-007 | Saint Ciers sur Bonnieure | Lotissement communal (15 parcelles) et le bourg |
| 2005-001 | Courbillac | Centre CAT, habitations voisines et distillateurs |
| | Louzac-Saint André | Lotissement communal (17 parcelles) et distillerie située à "La Templierie" |
| | Ranville-Breuillaud | Lotissement communal (5 parcelles), habitations voisines et usine située à proximité |
| | Ronsenac | Lotissement communal (13 parcelles) et lotissement communal existant (10 parcelles environ) |

Les autres clauses du contrat demeurent inchangées.

Le présent avenant a été rédigé en cinq originaux dont deux demeureront déposés, l'un entre les mains de l'autorité délégante et l'autre entre les mains du délégataire, ce que les soussignés reconnaissent et acceptent.

Fait à Angoulême, le ... 12 DEC. 2016

Pour l'autorité délégante,
Le Président du Syndicat Départemental
d'Electricité et de Gaz de la Charente



Jean-Michel BOLVIN

Président de l'Association des Maîtres de la Charente

Pour le délégataire,
Le Directeur Général de la
Compagnie des Gaz de Pétrole PRIMAGAZ,

Stevens SELS